

conséquent été considérée comme un domaine où l'aide fédérale était particulièrement opportune. On a aussi pris en considération l'octroi d'une aide financière aux provinces relativement à divers aspects de l'aménagement forestier, en particulier le reboisement de terres qui, tout en étant favorablement situées au point de vue économique, n'ont pu, à la suite de coupes ou d'incendies, se repeupler spontanément d'essences utilisables.

En matière de recherches sur les forêts et les produits forestiers, la Division des forêts du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales possède tous les moyens requis pour l'exécution d'études utiles tant pour les provinces que pour l'industrie et on a reconnu que, dans ces domaines, il faudrait s'occuper surtout de la continuation et de l'expansion de ces services. Les recherches en matière de protection des forêts contre le feu forment l'une des grandes subdivisions des recherches forestières où une aide considérable a été et est encore accordée par le Service des recherches sylvicoles de la Division des forêts aux services de protection des forêts maintenus par les gouvernements provinciaux et par l'industrie forestière.

Le 2 mai 1951, le ministre des Ressources et du Développement économique annonçait à la Chambre des communes qu'afin d'encourager et d'aider les provinces à réaliser l'aménagement de leurs ressources forestières selon le principe du rendement soutenu, le gouvernement canadien était disposé à conclure avec les provinces des conventions portant que:

- 1° le gouvernement fédéral acquitterait la moitié de ce que coûteraient aux provinces l'exécution et le maintien à jour d'inventaires de leurs ressources forestières au cours des cinq années suivantes, et que
- 2° le gouvernement fédéral acquitterait le cinquième du coût de programmes raisonnables de reboisement des terres provinciales de la Couronne (c'est-à-dire que la participation fédérale équivaudrait au quart de la dépense assumée par la province), pourvu que la contribution fédérale ne dépassât, en aucune année, l'excédent du coût total du reboisement de ces terres sur la dépense effectuée aux mêmes fins par la province durant les trois années précédentes. Cet article a été modifié depuis; il prévoit maintenant le versement d'une contribution fédérale de dix dollars par millier d'arbres plantés et d'un dollar par acre ensemencée, pourvu que la part du programme de reboisement acquittée par la province soit maintenue au niveau moyen des trois années précédentes ou au-dessus de ce niveau.

Afin de pourvoir au versement de la part de ces frais échue au gouvernement fédéral durant l'année financière 1951-1952, le Parlement a été prié de voter une somme de \$800,000 pour l'exécution d'inventaires forestiers et de \$225,000 pour le programme de reboisement.

Le fait que le gouvernement a ainsi entrepris de mettre en application l'article 6 a) de la loi sur les forêts du Canada à l'époque actuelle, malgré la priorité toute spéciale que l'on accorde aux dépenses afférentes à la défense, montre bien son souci de protéger le patrimoine forestier du pays. Durant l'année financière 1952-1953, le montant voté pour les inventaires forestiers a été porté à \$1,000,000 tandis que celui destiné au reboisement a été maintenu à \$225,000 chaque année depuis lors.

Une conférence, à laquelle étaient représentées toutes les provinces, s'est réunie à Ottawa les 9 et 10 mai 1951 sur l'invitation du ministre des Ressources et du Développement économique, en vue d'étudier dans le détail les propositions du gouvernement fédéral. Un projet de convention selon laquelle une aide fédérale serait accordée aux provinces pour l'exécution d'inventaires forestiers et de travaux de reboisement a été approuvé en principe par la conférence. La rédaction du texte définitif ayant nécessité de longs entretiens, les documents n'ont pas été prêts avant la mi-octobre. Toutefois, dans l'entretemps, quelques-unes des provinces avaient élaboré, sur l'invitation du ministre, des programmes de travaux conformes aux buts visés par les conventions et avaient même réalisé certains progrès quant à leur mise à exécution.